

# RÈGLEMENT POUR LES BATEAUX

Les propriétaires de bateaux à moteur sont priés de retirer à la Réception, au moment de leur enregistrement, le règlement en vigueur au Lac Majeur, qui doit être obligatoirement conservé à bord. Lors de cet enregistrement, la plaque d'immatriculation du bateau et celle du charriot seront aussi enregistrées.

La mise à l'eau de l'embarcation est effectuée par notre personnel durant des horaires déterminés.

Les bateaux de plus de 2,5 m doivent être munis de la vignette réglementaire d'identification de la province de Verbano Cusio Ossola.

Il convient de se munir de cette vignette avant le séjour. Nous vous suggérons donc de consulter notre site web, où vous trouverez toutes les informations concernant la procédure pour l'obtenir.

Nous vous conseillons d'assurer votre bateau avec une police couvrant les dommages provoqués par les événements de force majeure (orages violents, tornades...)

Nous vous conseillons également de vous équiper d'au moins 4 défenses et de cordages en nylon adaptés à l'amarrage, afin de pouvoir amarrer correctement le bateau au ponton.



Les bateaux mesurant maximum 4 m seront amarrés au ponton.

Ceux de plus de 4 m auront l'obligation de louer une bouée.

La réservation d'une bouée ou d'un emplacement d'amarrage au ponton est obligatoire. Les bouées ou emplacements au ponton sont alloués par la direction, et il est absolument interdit de changer de place sans autorisation préalable ni d'occuper d'autres clients même pour une courte durée.

Les petits bateaux pneumatiques à moteur, inférieurs à 3,50 m, devront être parqués à l'emplacement prévu et déclarés au moment de la réservation.



Le ponton n'a pas été conçu pour les plongeurs.

Nous prions donc nos hôtes de bien vouloir l'utiliser exclusivement pour amarrer les bateaux.

Le service "Boat taxi" est disponible de 10h30 à 18h00 en continu ; le préposé au contrôle de la plage vous accompagnera à votre bateau.

Vous êtes priées de respecter l'horaire de rentrée.

Les bateaux pneumatiques avec ou sans moteur, les bateaux, les canoës, les planches de Stand Up Paddle, ne peuvent pour aucune raison être déposés sur la plage ou amarrés à des bouées « bricolées ».

Enfreindre cette règle autorisera le surveillant de plage, avec l'accord de la direction, à placer ces équipements dans un dépôt.

Les charriots des bateaux devront être amenés dans une structure partenaire située à 2 km du camping. L'adresse vous sera communiquée une fois que vous aurez complété votre enregistrement.

Les Jet ski ne sont pas autorisés partout sur le Lac Majeur. Nous vous prions donc de bien vouloir prendre connaissance du règlement concernant cette activité sur notre site web.

Timbro  
Ufficio  
Comunale/ Provinciale

A la Provincia del Verbano - Cusio -  
Ossola  
Servizio Trasporti e Mobilità  
Via dell'Industria, 25  
2 8 9 2 4            VERBANIA

Demande d'inscription dans la Liste Nautique et la délivrance des marques d'identification pour les embarcations qui naviguent sur le lac Verbano (Majeur). Loi du 20 Janvier 1997 n. 19 et loi 15 Novembre 2011, n. 203.

***N.B. La demande doit être présentée au bureau municipal (à l'exception de la municipalité de Verbania) où le demandeur est un concessionnaire de la bouée, de poste d'amarrage, mise à sec, cale de halage habituel, etc. ou à la Province de Verbania, via Industria n. 25,. La demande peut être envoyée exclusivement par courriel à [nautica@provincia.verbania.it](mailto:nautica@provincia.verbania.it)***

***Une copie du formulaire de demande - timbrée par le bureau compétent ou accompagnée du récépissé de l'envoi du fax ou du curriel - doit être conservé à bord et présenté comme la preuve de la demande de la marque. Il est de la responsabilité de la Province de Verbania émettre la marque d'identification et le Livret nautique dans les 240 jours. à partir de la date de dépôt de la demande.***

***L'adresse de la marque peut être faite, sur demande, par courrier, au détriment du destinataire.***

---

**Cadre A – Données personnelles – à compiler toujours**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Commune ou pays étranger de naissance \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

---

**Cadre B – Renseignements relatifs à la residence officielle des citoyens italiens**

Commune \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_

Rue / Place \_\_\_\_\_ n. \_\_\_\_\_

Numéro de Téléphone (*uniquement pour les résidents à l'étranger*) \_\_\_\_\_

---

**Cadre C – Uniquement pour les résidents à l'étranger**

Ville de résidence \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ (*indiquez votre adresse en Italie en compilant le cadre B*)

---

**Cadre D – Société - Personnes Administratives - Associations**

Dénomination \_\_\_\_\_ Type \_\_\_\_\_  
Siège légal \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_  
Rue / Place \_\_\_\_\_ n. \_\_\_\_\_  
Responsable légal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_  
Fax \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**DEMANDE**

l'inscription à la Liste Nautique et la remise du Livret d'inscription et les marques d'identifications qui le concernent:

N° MATRICULE	
SORTE - UNITÉ	
MARQUE -TYPE	
MATÉRIEL	
N° COQUE	
CERTIFICAT	
LONGUEUR MT.	
LARGEUR MT.	
POIDS KG.	
SUPERFICIE VOILÉE M <sup>2</sup>	
N° PLACES	
CHARGE KG.	
MARQUE ET TYPE MOTEUR	
N° MOTEUR	
PUISSANCE	
LIEU DE STATIONNEMENT	

**DECLARE**

- être le titulaire du bateau dont on demande l'inscription;
- être l'utilisateur habituel du bateau dont on demande l'inscription;
- avoir connaissance et s'engager à observer ce qui est prévu par L. 19/1997 et loi 15 novembre 2011, n. 203, et modifications et ajouts subséquentes;

**PRENDE ACTE**

- en absence des qualités formelles requises (signature, données requises, forme ecc.) la demande ne pourra pas être acceptée;
- la remise du Livret et des marques d'identifications est subordonnée au versement de la somme de **€ 30,00 (trente/00), sur le C.C.P. (Compte Courant Postal) 12270286** au nom de Amministrazione

Provinciale del Verbano Cusio Ossola – Servizio Tesoreria, indication du paiement: “CONTRASSEGNI NATANTI” (MARQUES EMBARCATION) (pour payer par virement bancaire à partir d’un compte situé à l’étranger utiliser le **code IBAN IT16 W030 6922 4100 0000 0067 990 BIC BCITITMM**);

- dans les cas de modification des données contenues dans le Livret, dans le cas de perte de l’embarcation inscrite (cession, vol, démolition o autre) et dans le cas de perte, vol, ou détérioration du Livret ou des marques, il est nécessaire d’en donner communication écrite a la Province du Verbano Cusio Ossola dans les 5 jours .

### JOIN LA DOCUMENTATION SUIVANT

- Photocopie d’un document d’identification valide
- Copie du certificat des caractéristiques de l’embarcation
- Copie du certificat d’emploi du moteur ou déclaration de puissance
- Certification et/ou attestation de l’assurance du moteur
- Copie du titre d’amarrage ou lieu où l’embarcation demeure habituellement
- Copie du bulletin postal pour le montant dû
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature lisible)

### RESERVE AU BUREAU

Le soussigné \_\_\_\_\_

### DECLARE

Avoir reçu aujourd'hui \_\_\_\_\_

livret d’inscription dans la Liste Nautique n. \_\_\_\_\_

n. 2 marques n. \_\_\_\_\_

d'apposer les 2 marques adhésives sur le bateau et s'engage à se conformer à toutes les exigences prévues par la loi.

LE DÉCLARANT

\_\_\_\_\_